

Changements au services de Poste aux lettres internationale à tarifs préférentiels le 25 septembre 2023



Réduction du poids maximal des articles Poste aux lettres internationale à tarifs préférentiels de 1 000 grammes à 500 grammes dès le 25 septembre 2023

Par suite de la révision des règlements internationaux de l'Union postale universelle, le poids maximal des articles Poste aux lettres internationale à tarifs préférentiels passera de 1 000 grammes à 500 grammes.

Ce changement entre en vigueur le 25 septembre 2023. Il s'applique à tous les services Poste aux lettres internationale à tarifs préférentiels (prioritaire, standard et par article) pour les articles destinés aux États-Unis et à l'étranger.

À compter du 25 septembre, les articles de plus de 500 grammes devront être expédiés au moyen d'un service de colis.

Postes Canada recommande les services économiques Petit paquetMC par avion – É.-U. et Petit paquetMC par avion – International.